


Les Matins Réseau PME

Activité de réseautage axée sur la recommandation de clients potentiels
L'activité se déroulera en **français** et en **anglais**.

Vendredi 15 avril 2016 de 7 h 30 à 9 h 30

Scéna
Quai Jacques-Cartier, Vieux Port de Montréal
 Champs-de-Mars

Coordonnées

Numéro de membre * _____ Non-membre

M. Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité?

Courriel Ami / Collègue Courrier Web Journaux

Sollicitation téléphonique Autre

Coût

Membres : Billet(s) à 55 \$ + TPS + TVQ = 63,24 \$

Paiement

American Express MasterCard Visa Chèque*

_____|_____|_____|_____| ____|____| ____|____|

Numéro de la carte Date d'expiration (mm/aa) Cryptogramme visuel (CVV)

Les 3 chiffres situés au verso de votre carte de crédit, à droite de la signature.

Sur les cartes American Express, les 4 chiffres situés au recto de la carte, en haut à droite.

Titulaire de la carte Signature

*Tout achat de 500 \$ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 500 \$, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : 514 871-4001

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.cmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée.
- Politique d'annulation : Aucune réservation, aucune annulation ni aucun remboursement 2 jours ouvrables avant l'activité. Les substitutions de participants sont acceptées sans frais jusqu'à la tenue de l'activité. Veuillez noter que seuls les avis d'annulation reçus par écrit (télécopieur/courriel) sont acceptés.
- Cette activité peut constituer une dépense admissible en vertu de la Loi du 1%.